

convénients, et que les candidatures officielles peuvent être bonnes à quelque chose si l'on sait leur donner une autre appellation.

Droit de dissolution et candidatures officielles plus ou moins avouées, voilà d'étranges prétentions dans la bouche de M. Thiers et de plus étranges remèdes proposés contre le radicalisme par un chef d'Etat, dont l'influence ne s'est manifestée qu'au profit d'une dissolution en faveur de la gauche, et d'élections de plus en plus radicales!

Le temps n'est pas éloigné où M. le président de la République prononcera à la tribune et à l'adresse de la gauche ces mots célèbres : « C'est une politique de fou furieux. » Qu'il médite sur la sienne, et il devra reconnaître qu'il n'y a qu'à supprimer une épithète.

M. Thiers a terminé son entretien par des considérations sur la confiance qu'inspirait son gouvernement aux puissances étrangères; à l'entendre, les représentants de l'Europe témoignent tout le plus vif désir de voir se consolider en France le régime actuel. Les délégués l'ont écouté en silence; un sentiment de courtoisie les empêchait de contredire ses affirmations naïves; mais l'un d'eux a pensé que, si la vérité pouvait blesser M. le Président, un mot fin et spirituel l'obligerait à l'entendre : « Vous nous parlez de la confiance que vous expriment tous les hommes politiques de l'Europe, a dit M. le duc de Bisaccia, eh bien, monsieur le Président, dernièrement mon beau-père, M. le prince de Ligne, auquel vous lie une ancienne amitié, dinait à l'hôtel de la présidence; pendant la soirée il causa long-temps avec vous; le lendemain il partait pour Bruxelles, et savez-vous quelle fut la conclusion qu'il tira de sa conversation avec vous, et de ses observations pendant son séjour en France? Il emportait à l'étranger les bijoux et l'argenterie de sa femme. »

L'argument ne manquait ni d'esprit ni d'à-propos, M. le Président essaya de sourire; mais son dépit était visible.

Tel est, en effet, le dernier mot de la République de M. Thiers. Sous ce régime qu'entoure la confiance des gouvernements, les grands seigneurs emportent les bijoux et l'argenterie de leurs femmes, le bourgeois cache ses écus, et quand il s'agit de souscrire un emprunt, les banquiers secouent la tête. Le doute et l'inquiétude sont partout.

Et maintenant, quelles seront les conséquences de la démarche tentée auprès de M. Thiers? Le résultat immédiat, c'est une rupture entre le pouvoir exécutif et la majorité de l'Assemblée; le résultat probable, celui de demain, c'est peut-être une crise de gouvernement, mais une crise prévue et qui sera sans dangers, si les groupes de la majorité savent rester unis.

Dans le cas où, par suite d'une défaillance dont nous éloignons la pensée, la droite et l'extrême droite se trouveraient réduites à l'état de minorité, leur voix n'en serait pas moins nettement tracée. Elle dégagerait leur responsabilité de l'action gouvernementale et abandonnerait M. Thiers aux influences de la gauche. Nous avons, à plusieurs reprises, recommandé cette attitude à nos amis de l'Assemblée et nous sommes persuadés qu'elle serait de nature à éclairer l'opinion publique sur les périls que lui dérobe le concours prêté jusqu'ici par les conservateurs à la politique présidentielle.

Attendons quelques jours, et la lumière se fera.

## Nouvelles d'Espagne.

Notre correspondant de Bayonne nous écrit le 20 juin :

Nous apprenons ce matin les détails d'une véritable bataille qui s'est engagée avant-hier matin entre des forces armées, composées de 6,000 hommes, sous les ordres de Serrano del Castillo, et composées des garnisons de Bilbao, Vittoria et Saint-Sébastien, avec de l'artillerie, et les troupes royales, au nombre de 4,000 hommes, commandées par Velasco et par Carasa. La lutte a été acharnée et s'est engagée dans la vallée de Beasain, non loin du chemin de fer; l'artillerie a d'abord ravagé les rangs carlistes où elle jeta quelque désordre, mais à la voix de leurs valeureux chefs, les braves volontaires se re-

formèrent et se battirent avec une telle bravoure qu'ils finirent par vaincre les troupes royales et les forcer à se retirer vers Vittoria.

Que vous dire ensuite, monsieur le Cardinal, de ces prétendues garanties que le gouvernement usurpateur fit semblant de vouloir donner au Chef de l'Eglise avec la manifeste intention de tromper les simples et les irrédéchis et d'offrir une arme à ces partis politiques qui tiennent peu à cœur la liberté et l'indépendance du Pontife Romain?

Laisant de côté tout autre raisonnement, ce qui arrive aujourd'hui même à Rome, au moment où on aurait grand intérêt à convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est le plus éloquent argument pour en démontrer la futilité et l'impuissance. Et en effet, que sert-il de proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de nous garantir des insultes auxquelles est exposée tous les jours notre autorité, et des offenses répétées faites en mille manières à notre personne même; quand avec tous les honneurs nous devons être spectateurs désolés de la manière dont en certains cas, même très-récents, on administre la justice pénale? Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure s'il ne nous est pas possible d'en sortir sans être spectateur impuissant de scènes impies et rebutantes, sans nous exposer à des outrages de la part de gens accouturés dans notre Rome pour y fonder l'immoralité et le désordre, sans courir même le risque de devenir une cause involontaire de conflit entre les citoyens?

A quoi bon promettre des garanties personnelles pour les hauts dignitaires de l'Eglise, quand ils sont obligés même de cacher dans les rues les insignes de leur dignité, pour ne point se trouver exposés à toute sorte de mauvais traitements; quand les ministres de Dieu et les choses les plus sacrées sont un objet de dérision et de raillerie, au point qu'il ne soit pas même souvent convenable de célébrer en public les cérémonies les plus augustes de notre sainte religion, quand enfin les saints Pasteurs du monde catholique, qui sont obligés de temps en temps de venir à Rome pour rendre compte des affaires de leurs églises peuvent se trouver exposés sans aucune réelle garantie aux mêmes insultes et peut-être aussi aux mêmes périls? Il ne sert à rien de proclamer la liberté de notre ministère pastoral, quand toute la législation, même dans les parties les plus importantes, comme sont les Sacraments, se trouve en opposition manifeste avec les principes fondamentaux et les lois universelles de l'Eglise.

Il ne sert à rien de reconnaître par une loi l'autorité du Pasteur suprême, quand on ne reconnaît point l'effet des actes qui émanent de lui quand les évêques que nous

sublime mission que le Pontificat romain a reçue directement de Dieu avec la stricte obligation d'en tuteler l'indépendance contre tout pouvoir humain.

Non. Nous ne pouvons nous plier ni aux assauts dirigés contre l'Eglise, ni à l'usurpation de ses droits sacrés, ni à l'intromission illégale du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Résolu imperturbablement à défendre avec honneur et par tous les moyens qui sont encore en notre pouvoir les intérêts du troupeau confié à nos soins, nous sommes prêt à nous exposer à de plus grands sacrifices encore, et à verser même, s'il le faut, tout notre sang, plutôt que de manquer à aucun des devoirs que nous impose notre suprême apostolat. Quoi de plus? Avec l'aide du Seigneur nous ne manquerons jamais de donner l'exemple de la force et du courage aux Pasteurs de l'Eglise et aux autres ministres sacrés qui, dans ces temps malheureux, soutiennent tant de luttes pour la cause Dieu, pour le bien des âmes, pour la défense du dépôt sacré de la foi, pour l'inviolabilité des principes éternels de la morale et de la justice.

Que vous dire ensuite, monsieur le Cardinal, de ces prétendues garanties que le gouvernement usurpateur fit semblant de vouloir donner au Chef de l'Eglise avec la manifeste intention de tromper les simples et les irrédéchis et d'offrir une arme à ces partis politiques qui tiennent peu à cœur la liberté et l'indépendance du Pontife Romain?

Laisant de côté tout autre raisonnement, ce qui arrive aujourd'hui même à Rome, au moment où on aurait grand intérêt à convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est le plus éloquent argument pour en démontrer la futilité et l'impuissance. Et en effet, que sert-il de proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de nous garantir des insultes auxquelles est exposée tous les jours notre autorité, et des offenses répétées faites en mille manières à notre personne même; quand avec tous les honneurs nous devons être spectateurs désolés de la manière dont en certains cas, même très-récents, on administre la justice pénale? Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure s'il ne nous est pas possible d'en sortir sans être spectateur impuissant de scènes impies et rebutantes, sans nous exposer à des outrages de la part de gens accouturés dans notre Rome pour y fonder l'immoralité et le désordre, sans courir même le risque de devenir une cause involontaire de conflit entre les citoyens?

A quoi bon promettre des garanties personnelles pour les hauts dignitaires de l'Eglise, quand ils sont obligés même de cacher dans les rues les insignes de leur dignité, pour ne point se trouver exposés à toute sorte de mauvais traitements; quand les ministres de Dieu et les choses les plus sacrées sont un objet de dérision et de raillerie, au point qu'il ne soit pas même souvent convenable de célébrer en public les cérémonies les plus augustes de notre sainte religion, quand enfin les saints Pasteurs du monde catholique, qui sont obligés de temps en temps de venir à Rome pour rendre compte des affaires de leurs églises peuvent se trouver exposés sans aucune réelle garantie aux mêmes insultes et peut-être aussi aux mêmes périls? Il ne sert à rien de proclamer la liberté de notre ministère pastoral, quand toute la législation, même dans les parties les plus importantes, comme sont les Sacraments, se trouve en opposition manifeste avec les principes fondamentaux et les lois universelles de l'Eglise.

Il ne sert à rien de reconnaître par une loi l'autorité du Pasteur suprême, quand on ne reconnaît point l'effet des actes qui émanent de lui quand les évêques que nous

sublime mission que le Pontificat romain a reçue directement de Dieu avec la stricte obligation d'en tuteler l'indépendance contre tout pouvoir humain.

Non. Nous ne pouvons nous plier ni aux assauts dirigés contre l'Eglise, ni à l'usurpation de ses droits sacrés, ni à l'intromission illégale du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Résolu imperturbablement à défendre avec honneur et par tous les moyens qui sont encore en notre pouvoir les intérêts du troupeau confié à nos soins, nous sommes prêt à nous exposer à de plus grands sacrifices encore, et à verser même, s'il le faut, tout notre sang, plutôt que de manquer à aucun des devoirs que nous impose notre suprême apostolat. Quoi de plus? Avec l'aide du Seigneur nous ne manquerons jamais de donner l'exemple de la force et du courage aux Pasteurs de l'Eglise et aux autres ministres sacrés qui, dans ces temps malheureux, soutiennent tant de luttes pour la cause Dieu, pour le bien des âmes, pour la défense du dépôt sacré de la foi, pour l'inviolabilité des principes éternels de la morale et de la justice.

Que vous dire ensuite, monsieur le Cardinal, de ces prétendues garanties que le gouvernement usurpateur fit semblant de vouloir donner au Chef de l'Eglise avec la manifeste intention de tromper les simples et les irrédéchis et d'offrir une arme à ces partis politiques qui tiennent peu à cœur la liberté et l'indépendance du Pontife Romain?

Laisant de côté tout autre raisonnement, ce qui arrive aujourd'hui même à Rome, au moment où on aurait grand intérêt à convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est le plus éloquent argument pour en démontrer la futilité et l'impuissance. Et en effet, que sert-il de proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de nous garantir des insultes auxquelles est exposée tous les jours notre autorité, et des offenses répétées faites en mille manières à notre personne même; quand avec tous les honneurs nous devons être spectateurs désolés de la manière dont en certains cas, même très-récents, on administre la justice pénale? Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure s'il ne nous est pas possible d'en sortir sans être spectateur impuissant de scènes impies et rebutantes, sans nous exposer à des outrages de la part de gens accouturés dans notre Rome pour y fonder l'immoralité et le désordre, sans courir même le risque de devenir une cause involontaire de conflit entre les citoyens?

A quoi bon promettre des garanties personnelles pour les hauts dignitaires de l'Eglise, quand ils sont obligés même de cacher dans les rues les insignes de leur dignité, pour ne point se trouver exposés à toute sorte de mauvais traitements; quand les ministres de Dieu et les choses les plus sacrées sont un objet de dérision et de raillerie, au point qu'il ne soit pas même souvent convenable de célébrer en public les cérémonies les plus augustes de notre sainte religion, quand enfin les saints Pasteurs du monde catholique, qui sont obligés de temps en temps de venir à Rome pour rendre compte des affaires de leurs églises peuvent se trouver exposés sans aucune réelle garantie aux mêmes insultes et peut-être aussi aux mêmes périls? Il ne sert à rien de proclamer la liberté de notre ministère pastoral, quand toute la législation, même dans les parties les plus importantes, comme sont les Sacraments, se trouve en opposition manifeste avec les principes fondamentaux et les lois universelles de l'Eglise.

Il ne sert à rien de reconnaître par une loi l'autorité du Pasteur suprême, quand on ne reconnaît point l'effet des actes qui émanent de lui quand les évêques que nous

sublime mission que le Pontificat romain a reçue directement de Dieu avec la stricte obligation d'en tuteler l'indépendance contre tout pouvoir humain.

Non. Nous ne pouvons nous plier ni aux assauts dirigés contre l'Eglise, ni à l'usurpation de ses droits sacrés, ni à l'intromission illégale du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Résolu imperturbablement à défendre avec honneur et par tous les moyens qui sont encore en notre pouvoir les intérêts du troupeau confié à nos soins, nous sommes prêt à nous exposer à de plus grands sacrifices encore, et à verser même, s'il le faut, tout notre sang, plutôt que de manquer à aucun des devoirs que nous impose notre suprême apostolat. Quoi de plus? Avec l'aide du Seigneur nous ne manquerons jamais de donner l'exemple de la force et du courage aux Pasteurs de l'Eglise et aux autres ministres sacrés qui, dans ces temps malheureux, soutiennent tant de luttes pour la cause Dieu, pour le bien des âmes, pour la défense du dépôt sacré de la foi, pour l'inviolabilité des principes éternels de la morale et de la justice.

Que vous dire ensuite, monsieur le Cardinal, de ces prétendues garanties que le gouvernement usurpateur fit semblant de vouloir donner au Chef de l'Eglise avec la manifeste intention de tromper les simples et les irrédéchis et d'offrir une arme à ces partis politiques qui tiennent peu à cœur la liberté et l'indépendance du Pontife Romain?

Laisant de côté tout autre raisonnement, ce qui arrive aujourd'hui même à Rome, au moment où on aurait grand intérêt à convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est le plus éloquent argument pour en démontrer la futilité et l'impuissance. Et en effet, que sert-il de proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de nous garantir des insultes auxquelles est exposée tous les jours notre autorité, et des offenses répétées faites en mille manières à notre personne même; quand avec tous les honneurs nous devons être spectateurs désolés de la manière dont en certains cas, même très-récents, on administre la justice pénale? Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure s'il ne nous est pas possible d'en sortir sans être spectateur impuissant de scènes impies et rebutantes, sans nous exposer à des outrages de la part de gens accouturés dans notre Rome pour y fonder l'immoralité et le désordre, sans courir même le risque de devenir une cause involontaire de conflit entre les citoyens?

A quoi bon promettre des garanties personnelles pour les hauts dignitaires de l'Eglise, quand ils sont obligés même de cacher dans les rues les insignes de leur dignité, pour ne point se trouver exposés à toute sorte de mauvais traitements; quand les ministres de Dieu et les choses les plus sacrées sont un objet de dérision et de raillerie, au point qu'il ne soit pas même souvent convenable de célébrer en public les cérémonies les plus augustes de notre sainte religion, quand enfin les saints Pasteurs du monde catholique, qui sont obligés de temps en temps de venir à Rome pour rendre compte des affaires de leurs églises peuvent se trouver exposés sans aucune réelle garantie aux mêmes insultes et peut-être aussi aux mêmes périls? Il ne sert à rien de proclamer la liberté de notre ministère pastoral, quand toute la législation, même dans les parties les plus importantes, comme sont les Sacraments, se trouve en opposition manifeste avec les principes fondamentaux et les lois universelles de l'Eglise.

Il ne sert à rien de reconnaître par une loi l'autorité du Pasteur suprême, quand on ne reconnaît point l'effet des actes qui émanent de lui quand les évêques que nous

sublime mission que le Pontificat romain a reçue directement de Dieu avec la stricte obligation d'en tuteler l'indépendance contre tout pouvoir humain.

Non. Nous ne pouvons nous plier ni aux assauts dirigés contre l'Eglise, ni à l'usurpation de ses droits sacrés, ni à l'intromission illégale du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Résolu imperturbablement à défendre avec honneur et par tous les moyens qui sont encore en notre pouvoir les intérêts du troupeau confié à nos soins, nous sommes prêt à nous exposer à de plus grands sacrifices encore, et à verser même, s'il le faut, tout notre sang, plutôt que de manquer à aucun des devoirs que nous impose notre suprême apostolat. Quoi de plus? Avec l'aide du Seigneur nous ne manquerons jamais de donner l'exemple de la force et du courage aux Pasteurs de l'Eglise et aux autres ministres sacrés qui, dans ces temps malheureux, soutiennent tant de luttes pour la cause Dieu, pour le bien des âmes, pour la défense du dépôt sacré de la foi, pour l'inviolabilité des principes éternels de la morale et de la justice.

Que vous dire ensuite, monsieur le Cardinal, de ces prétendues garanties que le gouvernement usurpateur fit semblant de vouloir donner au Chef de l'Eglise avec la manifeste intention de tromper les simples et les irrédéchis et d'offrir une arme à ces partis politiques qui tiennent peu à cœur la liberté et l'indépendance du Pontife Romain?

Laisant de côté tout autre raisonnement, ce qui arrive aujourd'hui même à Rome, au moment où on aurait grand intérêt à convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est le plus éloquent argument pour en démontrer la futilité et l'impuissance. Et en effet, que sert-il de proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de nous garantir des insultes auxquelles est exposée tous les jours notre autorité, et des offenses répétées faites en mille manières à notre personne même; quand avec tous les honneurs nous devons être spectateurs désolés de la manière dont en certains cas, même très-récents, on administre la justice pénale? Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure s'il ne nous est pas possible d'en sortir sans être spectateur impuissant de scènes impies et rebutantes, sans nous exposer à des outrages de la part de gens accouturés dans notre Rome pour y fonder l'immoralité et le désordre, sans courir même le risque de devenir une cause involontaire de conflit entre les citoyens?

A quoi bon promettre des garanties personnelles pour les hauts dignitaires de l'Eglise, quand ils sont obligés même de cacher dans les rues les insignes de leur dignité, pour ne point se trouver exposés à toute sorte de mauvais traitements; quand les ministres de Dieu et les choses les plus sacrées sont un objet de dérision et de raillerie, au point qu'il ne soit pas même souvent convenable de célébrer en public les cérémonies les plus augustes de notre sainte religion, quand enfin les saints Pasteurs du monde catholique, qui sont obligés de temps en temps de venir à Rome pour rendre compte des affaires de leurs églises peuvent se trouver exposés sans aucune réelle garantie aux mêmes insultes et peut-être aussi aux mêmes périls? Il ne sert à rien de proclamer la liberté de notre ministère pastoral, quand toute la législation, même dans les parties les plus importantes, comme sont les Sacraments, se trouve en opposition manifeste avec les principes fondamentaux et les lois universelles de l'Eglise.

Il ne sert à rien de reconnaître par une loi l'autorité du Pasteur suprême, quand on ne reconnaît point l'effet des actes qui émanent de lui quand les évêques que nous

sublime mission que le Pontificat romain a reçue directement de Dieu avec la stricte obligation d'en tuteler l'indépendance contre tout pouvoir humain.

Non. Nous ne pouvons nous plier ni aux assauts dirigés contre l'Eglise, ni à l'usurpation de ses droits sacrés, ni à l'intromission illégale du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Résolu imperturbablement à défendre avec honneur et par tous les moyens qui sont encore en notre pouvoir les intérêts du troupeau confié à nos soins, nous sommes prêt à nous exposer à de plus grands sacrifices encore, et à verser même, s'il le faut, tout notre sang, plutôt que de manquer à aucun des devoirs que nous impose notre suprême apostolat. Quoi de plus? Avec l'aide du Seigneur nous ne manquerons jamais de donner l'exemple de la force et du courage aux Pasteurs de l'Eglise et aux autres ministres sacrés qui, dans ces temps malheureux, soutiennent tant de luttes pour la cause Dieu, pour le bien des âmes, pour la défense du dépôt sacré de la foi, pour l'inviolabilité des principes éternels de la morale et de la justice.

Que vous dire ensuite, monsieur le Cardinal, de ces prétendues garanties que le gouvernement usurpateur fit semblant de vouloir donner au Chef de l'Eglise avec la manifeste intention de tromper les simples et les irrédéchis et d'offrir une arme à ces partis politiques qui tiennent peu à cœur la liberté et l'indépendance du Pontife Romain?

Laisant de côté tout autre raisonnement, ce qui arrive aujourd'hui même à Rome, au moment où on aurait grand intérêt à convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est le plus éloquent argument pour en démontrer la futilité et l'impuissance. Et en effet, que sert-il de proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de nous garantir des insultes auxquelles est exposée tous les jours notre autorité, et des offenses répétées faites en mille manières à notre personne même; quand avec tous les honneurs nous devons être spectateurs désolés de la manière dont en certains cas, même très-récents, on administre la justice pénale? Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure s'il ne nous est pas possible d'en sortir sans être spectateur impuissant de scènes impies et rebutantes, sans nous exposer à des outrages de la part de gens accouturés dans notre Rome pour y fonder l'immoralité et le désordre, sans courir même le risque de devenir une cause involontaire de conflit entre les citoyens?

A quoi bon promettre des garanties personnelles pour les hauts dignitaires de l'Eglise, quand ils sont obligés même de cacher dans les rues les insignes de leur dignité, pour ne point se trouver exposés à toute sorte de mauvais traitements; quand les ministres de Dieu et les choses les plus sacrées sont un objet de dérision et de raillerie, au point qu'il ne soit pas même souvent convenable de célébrer en public les cérémonies les plus augustes de notre sainte religion, quand enfin les saints Pasteurs du monde catholique, qui sont obligés de temps en temps de venir à Rome pour rendre compte des affaires de leurs églises peuvent se trouver exposés sans aucune réelle garantie aux mêmes insultes et peut-être aussi aux mêmes périls? Il ne sert à rien de proclamer la liberté de notre ministère pastoral, quand toute la législation, même dans les parties les plus importantes, comme sont les Sacraments, se trouve en opposition manifeste avec les principes fondamentaux et les lois universelles de l'Eglise.

Il ne sert à rien de reconnaître par une loi l'autorité du Pasteur suprême, quand on ne reconnaît point l'effet des actes qui émanent de lui quand les évêques que nous

sublime mission que le Pontificat romain a reçue directement de Dieu avec la stricte obligation d'en tuteler l'indépendance contre tout pouvoir humain.

Non. Nous ne pouvons nous plier ni aux assauts dirigés contre l'Eglise, ni à l'usurpation de ses droits sacrés, ni à l'intromission illégale du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Résolu imperturbablement à défendre avec honneur et par tous les moyens qui sont encore en notre pouvoir les intérêts du troupeau confié à nos soins, nous sommes prêt à nous exposer à de plus grands sacrifices encore, et à verser même, s'il le faut, tout notre sang, plutôt que de manquer à aucun des devoirs que nous impose notre suprême apostolat. Quoi de plus? Avec l'aide du Seigneur nous ne manquerons jamais de donner l'exemple de la force et du courage aux Pasteurs de l'Eglise et aux autres ministres sacrés qui, dans ces temps malheureux, soutiennent tant de luttes pour la cause Dieu, pour le bien des âmes, pour la défense du dépôt sacré de la foi, pour l'inviolabilité des principes éternels de la morale et de la justice.

Que vous dire ensuite, monsieur le Cardinal, de ces prétendues garanties que le gouvernement usurpateur fit semblant de vouloir donner au Chef de l'Eglise avec la manifeste intention de tromper les simples et les irrédéchis et d'offrir une arme à ces partis politiques qui tiennent peu à cœur la liberté et l'indépendance du Pontife Romain?

Laisant de côté tout autre raisonnement, ce qui arrive aujourd'hui même à Rome, au moment où on aurait grand intérêt à convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est le plus éloquent argument pour en démontrer la futilité et l'impuissance. Et en effet, que sert-il de proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de nous garantir des insultes auxquelles est exposée tous les jours notre autorité, et des offenses répétées faites en mille manières à notre personne même; quand avec tous les honneurs nous devons être spectateurs désolés de la manière dont en certains cas, même très-récents, on administre la justice pénale? Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure s'il ne nous est pas possible d'en sortir sans être spectateur impuissant de scènes impies et rebutantes, sans nous exposer à des outrages de la part de gens accouturés dans notre Rome pour y fonder l'immoralité et le désordre, sans courir même le risque de devenir une cause involontaire de conflit entre les citoyens?

A quoi bon promettre des garanties personnelles pour les hauts dignitaires de l'Eglise, quand ils sont obligés même de cacher dans les rues les insignes de leur dignité, pour ne point se trouver exposés à toute sorte de mauvais traitements; quand les ministres de Dieu et les choses les plus sacrées sont un objet de dérision et de raillerie, au point qu'il ne soit pas même souvent convenable de célébrer en public les cérémonies les plus augustes de notre sainte religion, quand enfin les saints Pasteurs du monde catholique, qui sont obligés de temps en temps de venir à Rome pour rendre compte des affaires de leurs églises peuvent se trouver exposés sans aucune réelle garantie aux mêmes insultes et peut-être aussi aux mêmes périls? Il ne sert à rien de proclamer la liberté de notre ministère pastoral, quand toute la législation, même dans les parties les plus importantes, comme sont les Sacraments, se trouve en opposition manifeste avec les principes fondamentaux et les lois universelles de l'Eglise.

Il ne sert à rien de reconnaître par une loi l'autorité du Pasteur suprême, quand on ne reconnaît point l'effet des actes qui émanent de lui quand les évêques que nous

sublime mission que le Pontificat romain a reçue directement de Dieu avec la stricte obligation d'en tuteler l'indépendance contre tout pouvoir humain.

Non. Nous ne pouvons nous plier ni aux assauts dirigés contre l'Eglise, ni à l'usurpation de ses droits sacrés, ni à l'intromission illégale du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Résolu imperturbablement à défendre avec honneur et par tous les moyens qui sont encore en notre pouvoir les intérêts du troupeau confié à nos soins, nous sommes prêt à nous exposer à de plus grands sacrifices encore, et à verser même, s'il le faut, tout notre sang, plutôt que de manquer à aucun des devoirs que nous impose notre suprême apostolat. Quoi de plus? Avec l'aide du Seigneur nous ne manquerons jamais de donner l'exemple de la force et du courage aux Pasteurs de l'Eglise et aux autres ministres sacrés qui, dans ces temps malheureux, soutiennent tant de luttes pour la cause Dieu, pour le bien des âmes, pour la défense du dépôt sacré de la foi, pour l'inviolabilité des principes éternels de la morale et de la justice.

Que vous dire ensuite, monsieur le Cardinal, de ces prétendues garanties que le gouvernement usurpateur fit semblant de vouloir donner au Chef de l'Eglise avec la manifeste intention de tromper les simples et les irrédéchis et d'offrir une arme à ces partis politiques qui tiennent peu à cœur la liberté et l'indépendance du Pontife Romain?

Laisant de côté tout autre raisonnement, ce qui arrive aujourd'hui même à Rome, au moment où on aurait grand intérêt à convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est le plus éloquent argument pour en démontrer la futilité et l'impuissance. Et en effet, que sert-il de proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de nous garantir des insultes auxquelles est exposée tous les jours notre autorité, et des offenses répétées faites en mille manières à notre personne même; quand avec tous les honneurs nous devons être spectateurs désolés de la manière dont en certains cas, même très-récents, on administre la justice pénale? Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure s'il ne nous est pas possible d'en sortir sans être spectateur impuissant de scènes impies et rebutantes, sans nous exposer à des outrages de la part de gens accouturés dans notre Rome pour y fonder l'immoralité et le désordre, sans courir même le risque de devenir une cause involontaire de conflit entre les citoyens?

A quoi bon promettre des garanties personnelles pour les hauts dignitaires de l'Eglise, quand ils sont obligés même de cacher dans les rues les insignes de leur dignité, pour ne point se trouver exposés à toute sorte de mauvais traitements; quand les ministres de Dieu et les choses les plus sacrées sont un objet de dérision et de raillerie, au point qu'il ne soit pas même souvent convenable de célébrer en public les cérémonies les plus augustes de notre sainte religion, quand enfin les saints Pasteurs du monde catholique, qui sont obligés de temps en temps de venir à Rome pour rendre compte des affaires de leurs églises peuvent se trouver exposés sans aucune réelle garantie aux mêmes insultes et peut-être aussi aux mêmes périls? Il ne sert à rien de proclamer la liberté de notre ministère pastoral, quand toute la législation, même dans les parties les plus importantes, comme sont les Sacraments, se trouve en opposition manifeste avec les principes fondamentaux et les lois universelles de l'Eglise.

Il ne sert à rien de reconnaître par une loi l'autorité du Pasteur suprême, quand on ne reconnaît point l'effet des actes qui émanent de lui quand les évêques que nous

sublime mission que le Pontificat romain a reçue directement de Dieu avec la stricte obligation d'en tuteler l'indépendance contre tout pouvoir humain.

Non. Nous ne pouvons nous plier ni aux assauts dirigés contre l'Eglise, ni à l'usurpation de ses droits sacrés, ni à l'intromission illégale du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Résolu imperturbablement à défendre avec honneur et par tous les moyens qui sont encore en notre pouvoir les intérêts du troupeau confié à nos soins, nous sommes prêt à nous exposer à de plus grands sacrifices encore, et à verser même, s'il le faut, tout notre sang, plutôt que de manquer à aucun des devoirs que nous impose notre suprême apostolat. Quoi de plus? Avec l'aide du Seigneur nous ne manquerons jamais de donner l'exemple de la force et du courage aux Pasteurs de l'Eglise et aux autres ministres sacrés qui, dans ces temps malheureux, soutiennent tant de luttes pour la cause Dieu, pour le bien des âmes, pour la défense du dépôt sacré de la foi, pour l'inviolabilité des principes éternels de la morale et de la justice.

Que vous dire ensuite, monsieur le Cardinal, de ces prétendues garanties que le gouvernement usurpateur fit semblant de vouloir donner au Chef de l'Eglise avec la manifeste intention de tromper les simples et les irrédéchis et d'offrir une arme à ces partis politiques qui tiennent peu à cœur la liberté et l'indépendance du Pontife Romain?

Laisant de côté tout autre raisonnement, ce qui arrive aujourd'hui même à Rome, au moment où on aurait grand intérêt à convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est le plus éloquent argument pour en démontrer la futilité et l'impuissance. Et en effet, que sert-il de proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de nous garantir des insultes auxquelles est exposée tous les jours notre autorité, et des offenses répétées faites en mille manières à notre personne même; quand avec tous les honneurs nous devons être spectateurs désolés de la manière dont en certains cas, même très-récents, on administre la justice pénale? Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure s'il ne nous est pas possible d'en sortir sans être spectateur impuissant de scènes impies et rebutantes, sans nous exposer à des outrages de la part de gens accouturés dans notre Rome pour y fonder l'immoralité et le désordre, sans courir même le risque de devenir une cause involontaire de conflit entre les citoyens?

A quoi bon promettre des garanties personnelles pour les hauts dignitaires de l'Eglise, quand ils sont obligés même de cacher dans les rues les insignes de leur dignité, pour ne point se trouver exposés à toute sorte de mauvais traitements; quand les ministres de Dieu et les choses les plus sacrées sont un objet de dérision et de raillerie, au point qu'il ne soit pas même souvent convenable de célébrer en public les cérémonies les plus augustes de notre sainte religion, quand enfin les saints Pasteurs du monde catholique, qui sont obligés de temps en temps de venir à Rome pour rendre compte des affaires de leurs églises peuvent se trouver exposés sans aucune réelle garantie aux mêmes insultes et peut-être aussi aux mêmes périls? Il ne sert à rien de proclamer la liberté de notre ministère pastoral, quand toute la législation, même dans les parties les plus importantes, comme sont les Sacraments, se trouve en opposition manifeste avec les principes fondamentaux et les lois universelles de l'Eglise.

Il ne sert à rien de reconnaître par une loi l'autorité du Pasteur suprême, quand on ne reconnaît point l'effet des actes qui émanent de lui quand les évêques que nous

sublime mission que le Pontificat romain a reçue directement de Dieu avec la stricte obligation d'en tuteler l'indépendance contre tout pouvoir humain.

Non. Nous ne pouvons nous plier ni aux assauts dirigés contre l'Eglise, ni à l'usurpation de ses droits sacrés, ni à l'intromission illégale du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Résolu imperturbablement à défendre avec honneur et par tous les moyens qui sont encore en notre pouvoir les intérêts du troupeau confié à nos soins, nous sommes prêt à nous exposer à de plus grands sacrifices encore, et à verser même, s'il le faut, tout notre sang, plutôt que de manquer à aucun des devoirs que nous impose notre suprême apostolat. Quoi de plus? Avec l'aide du Seigneur nous ne manquerons jamais de donner l'exemple de la force et du courage aux Pasteurs de l'Eglise et aux autres ministres sacrés qui, dans ces temps malheureux, soutiennent tant de luttes pour la cause Dieu, pour le bien des âmes, pour la défense du dépôt sacré de la foi, pour l'inviolabilité des principes éternels de la morale et de la justice.

Que vous dire ensuite, monsieur le Cardinal, de ces prétendues garanties que le gouvernement usurpateur fit semblant de vouloir donner au Chef de l'Eglise avec la manifeste intention de tromper les simples et les irrédéchis et d'offrir une arme à ces partis politiques qui tiennent peu à cœur la liberté et l'indépendance du Pontife Romain?

Laisant de côté tout autre raisonnement, ce qui arrive aujourd'hui même à Rome, au moment où on aurait grand intérêt à convaincre l'Europe de la force et de l'efficacité de cette loi tant vantée, est le plus éloquent argument pour en démontrer la futilité et l'impuissance. Et en effet, que sert-il de proclamer l'immunité de la personne et de la résidence du Pontife romain, quand le gouvernement n'a pas la force de nous garantir des insultes auxquelles est exposée tous les jours notre autorité, et des offenses répétées faites en mille manières à notre personne même; quand avec tous les honneurs nous devons être spectateurs désolés de la manière dont en certains cas, même très-récents, on administre la justice pénale? Que sert-il de ne pas tenir fermée la porte de notre demeure s'il ne nous est pas possible d'en sortir sans être spectateur impuissant de scènes impies et rebutantes, sans nous exposer à des outrages de la part de gens accouturés dans notre Rome pour y fonder l'immoralité et le désordre, sans courir même le risque de devenir une cause involontaire de conflit entre les citoyens?

romain, ils défendent et soutiennent leurs propres droits. Ils ne sauraient en même temps oublier que le Pontife romain et le trône pontifical, loi d'être un obstacle au repos et à la prospérité de l'Europe, ou à la grandeur et à l'indépendance de l'Italie, furent toujours le lien d'union entre les peuples et les princes, qu'ils furent le centre commun de la concorde et de la paix. Quant à l'Italie (il faut bien le dire), le Pontificat romain et le trône pontifical furent sa vraie grandeur, la protection de son indépendance, le soutien constant et le rempart de sa liberté.

Enfin, comme il ne peut y avoir de meilleure garantie pour l'Eglise et pour son Chef que la prière adressée à Celui qui possède entre ses mains le sort des empires et qui, d'un seul signe, peut apaiser les flots et calmer les tempêtes, ainsi Nous ne cessons point d'adresser au Très-Haut de continuelles et ferventes prières pour la cessation de tant de maux, pour la conversion des pécheurs, et pour le triomphe de l'Eglise notre mère.

Unissant nos prières à toutes celles de nos fils bien aimés, répandus dans tout le monde catholique, nous ne pouvons manquer, même par un sentiment de reconnaissance, d'invoquer sur eux tous une particulière bénédiction, qui serve à les préserver de nouveaux et plus terribles châtimants, qui serve à les conserver fermes et constants dans les principes de l'honneur et dans le sentier de la vertu, qui serve enfin à leur restituer, par l'intercession de la bienheureuse Vierge Immaculée et de son époux saint-Joseph et des saints apôtres Pierre et Paul, leur paix et leur prospérité d'autrefois.

Recevez à cette occasion, Monsieur le Cardinal, l'apostolique bénédiction que nous vous accordons de cœur.

Du Vatican, le 16 juin 1872.

PIE IX, PAPE.

## Informations-Nouvelles

Le gouvernement, dit-on, se disposerait à présenter à la commission du budget toute une série de petits impôts, qui lui permettraient de renoncer, sinon en totalité au moins en partie, à la taxe des matières premières.

M. Gévelot, député, président de la commission d'armement, vient de remettre à M. le ministre des travaux publics les premiers chassepots fabriqués à Paris par l'industrie privée.

Ces armes sont d'une exécution très-satisfaisante.